



COPY

Champeaux, le 1 Juin 2006

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

C'est avec un grand étonnement que nous avons accueilli la nouvelle de la fermeture de la collégiale de Champeaux.

On peut s'étonner, en effet, qu'une telle décision ait été prise juste avant un festival de musique dont chacun sait dans la région qu'il se tient en juin depuis 24 ans.

Si la collégiale était vraiment dangereuse, il y a bien longtemps que cette décision aurait dû être prise et l'on peut s'étonner que vous ayez si longtemps assumé un tel risque...

On peut s'étonner, à bon droit qu'une visite de la commission de sécurité ait été diligentée par vos soins, soudainement, alors qu'aucun danger nouveau n'est apparu dans ce bâtiment.

On peut s'étonner, à juste titre, que, le maire ayant répondu à toutes les observations du groupe de visite de la commission de sécurité en mettant aux normes ce qui devait l'être et nous-mêmes ayant mis aux normes la porte de secours et l'éclairage pour le festival, vous ayez trouvé un nouvel argument pas même évoqué par ledit groupe de visite, à savoir, l'instabilité supposée du bâti et/ou semble-t-il, de la charpente.

On doit s'étonner, aussi, que le délai de 15 jours pour les événements « exceptionnels », et le festival en est un, ne puisse ici souffrir d'exception alors même que vos décisions nous ont pris de cours.

Bien sûr, vous avez la responsabilité de la sécurité publique mais cela ne permet pas de prendre des décisions arbitraires et manifestement abusives.

A l'évidence, la décision était prise avant même la visite de la Commission puisque même les réponses à ses exigences n'ont pas suffi.

Sans doute dans cette affaire avez-vous été manipulé et vous a-t-on fait craindre quelque danger.

Pour la charpente, on ne voit pas pourquoi elle aurait été fragilisée depuis la tempête alors même que les bâches l'ont protégée sans interruption.

Vous n'êtes pas sans savoir, je pense, que, dans l'architecture médiévale, la charpente et les voûtes sont totalement indépendantes. La voûte de la nef n'étant pas recouverte d'enduit et n'étant constituée que de pierres taillées posées en blocage ne présente aucun risque en l'absence totale de signes de mouvements dans sa structure. Le seul risque proviendrait de la partie qui doit être refaite et seulement pour ce qui concerne quelques plâtras dont le portique de l'entrée nous protège largement.

Il n'y a d'ailleurs eu aucune chute depuis 6 ans que le portique existe.

En outre les flaques d'eau sont présentes dans la collégiale depuis beaucoup plus longtemps que la dite tempête et n'ont aucun rapport avec ses dégâts. Elles proviennent des croisées du transept qui n'ont subi aucun dommage de la tempête et sont déjà déplorées lors des conseils municipaux en 1998.

Il suffit d'ailleurs, pour y remédier, en attendant les travaux, de poser quelques mètres de bâches.